

4.4.3 OBJECTIF B

Explorer la possibilité de doter l'Administration centrale des systèmes protégés appropriés, afin d'accroître l'efficacité du personnel travaillant dans les secteurs de base du Ministère.

- 1) Les projets qui répondent à cet objectif couvrent presque tous les éléments fonctionnels du CPO.
- 2) L'objectif rappelé plus haut vise en particulier les secteurs de base du Ministère. Le travail des gestionnaires et des responsables de secteur affectés à ces secteurs bénéficiera de l'automatisation. C'est d'ailleurs ce qui a incité le Ministère à aller de l'avant avec un certain nombre de projets expérimentaux. Les premiers résultats de ceux-ci ont été encourageants. Les conclusions définitives devront cependant attendre d'autres rapports des conseillers chargés de l'évaluation de ces projets. Les expériences en cours ne portent, il convient de le rappeler, que sur le traitement de données non confidentielles. La satisfaction des besoins du Ministère exigera l'installation d'appareils protégés et il est d'ailleurs recommandé, dans le premier chapitre, qu'on prépare sans tarder un projet axé sur de tels appareils.
- 3) Le système de documentation automatisé va aussi dans le sens de cet objectif.

4.4.4 OBJECTIF C

Accroître l'efficacité et l'efficience des systèmes servant aux activités du Ministère en matière de commerce extérieur, à l'Administration centrale et dans les missions.

- 1) Les projets qui concourent à cet objectif recoupent les éléments fonctionnels de l'expansion du commerce extérieur et de la politique d'aide et politique économique et commerciale.
- 2) On a déjà amorcé la modernisation des opérations, pour certains systèmes hérités de l'ancien ministère de l'Industrie et du Commerce. Le Système de traitement des licences d'importation fonctionne actuellement dans une agence extérieure, avec la participation d'experts-conseils, situation provisoire, approuvée par le Conseil du Trésor. Les plans prévoient la réintégration de ce service dans des locaux du Ministère et sa gestion par le personnel du ministère. Il en résultera une certaine économie. Le transfert devrait donner lieu à l'acquisition d'un système moderne, capable d'accomplir la tâche beaucoup plus efficacement et pour longtemps encore.
- 3) Le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) dépend actuellement des systèmes du ministère de l'Expansion industrielle régionale, qui agit à titre d'agence extérieure. Cette disposition est logique, si l'on tient compte de l'étroite participation du MEIR aux activités du PDME.
- 4) Un projet en voie d'élaboration dans le Secteur de l'Asie et du Pacifique vise à permettre aux trois directions de ce Secteur qui s'occupent de l'expansion du commerce extérieur d'avoir accès, entre autres, à un éventail de bases de données extérieures. En vue de ce projet, le Secteur a retenu les services d'un expert-conseil, dont on attend les recommandations. Celles-ci devraient comporter une présentation du concept retenu, une description de l'équipement nécessaire ainsi que des indications concernant les coûts, et seront soumises à l'approbation du Comité des politiques en informatique. Ce projet pourrait être étendu à d'autres organismes du Ministère qui souhaitent avoir accès à des bases de données extérieures. Deux autres projets sont à l'étude, qui permettraient à l'Administration centrale de mieux soutenir certaines initiatives en faveur de l'expansion du commerce. Le premier porte sur l'amélioration du